

Client n° 496925

N°TVA:

EI WEILER MICHEL
287 CHEMIN DE BOUSCAILLOU
46000 CAHORS



FACTURE n° 09623180 du 30/09/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 19740657 DU 4/09/25 ENLEVE AG. LALBENQUE Signé par MICHEL								
696381.01	TALOCHÉ PS 27/18CM POINTUE NOIRE dont Eco-Contribution	1	U		2,66	2,66 (0,05)		
BON N° 15845440 DU 12/09/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par MICHEL								
685112.01	VIS ROCK.TF TORX AZI 3,5/35-22(500) dont Eco-Contribution	1	U		10,99	10,99 (0,01)		
579016.01	SUSPENTE 40CM -BTE 50 GYPSO dont Eco-Contribution	4	U		20,58	82,32 (0,44)		
175002.11	FOURRURE F47-3,00ML GYPSO dont Eco-Contribution	120	ML		0,77	92,40 (1,20)		
175017.01	CORNIERE 30/24-3,00ML GYPSO dont Eco-Contribution	120	ML		0,69	82,80 (1,20)		
BON N° 15845537 DU 16/09/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par MICHEL								
1118.06	IBR KRAFT 450/120-200MM R5,00 dont Eco-Contribution	64,80	M2		6,88	445,82 (5,83)		
666056.01	PORTE EMBOUT UNIVERSEL MAGNETIQUE	1	U		4,60	4,60		
BON N° 15845634 DU 18/09/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par MICHEL								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 496925

EI WEILER MICHEL
287 CHEMIN DE BOUSCAILLOU
46000 CAHORS

N°TVA:



FACTURE n° 09623180 du 30/09/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
6952.03	PREGYPLAC BA13 260/120 dont Eco-Contribution	62,40	M2	2,92	182,21 (7,49)		
BON N° 15845753 DU 22/09/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par MICHEL							
1133.02	GR 32 PNX KRAFT 135/60-100MM R3,15 dont Eco-Contribution	45,36	M2	8,85	401,44 (4,99)		
312918.01	APPUI MURAL 120MM -BTE 50 GYPSO dont Eco-Contribution	2	U	39,32	78,64 (0,32)		
228741.01	CALE PLAQUE A LEVIER 80CM dont Eco-Contribution	1	U	23,97	23,97 (0,02)		
BON N° 15845807 DU 23/09/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par MICHEL							
175002.11	FOURRURE F47-3,00ML GYPSO dont Eco-Contribution	150	ML	0,77	115,50 (1,50)		
175005.01	LISSE POUR FOURRURE-3,00ML GYPSO dont Eco-Contribution	120	ML	1,15	138,00 (1,20)		
1133.02	GR 32 PNX KRAFT 135/60-100MM R3,15 dont Eco-Contribution	19,44	M2	8,85	172,04 (2,14)		
BON N° 15845902 DU 25/09/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par MICHEL							
6952.04	PREGYPLAC BA13 280/120 dont Eco-Contribution	67,20	M2	2,92	196,22 (8,06)		
BON N° 15846085 DU 30/09/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par MICHEL							
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.							
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO							

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

chausson

Client n° 496925

N°TVA:

EI WEILER MICHEL
287 CHEMIN DE BOUSCAILLOU
46000 CAHORS



FACTURE n° 09623180 du 30/09/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
430342.01	MORTIER COURANT M10 -SAC 25KG OBRA	3	U		7,64	22,92		
	dont Eco-Contribution					(0,39)		
220273.01	PLATRE PLAIFER MAX 737 -SAC 25KG	1	U		14,14	14,14		
137167.01	DALLE STERL.OSB3 ZER.250/ 67,5-12MM	1,69	M2		10,59	17,90		
	dont Eco-Contribution					(0,17)		
364219.01	CHEVILLE HIT M6- 30/5P T.PLAT(1000)	1	U		81,92	81,92		
76426.01	DISQUE POLYVALENT EXPERT D125	1	U		20,94	20,94		
65385.01	BANDE RENFORT ANGLE ZEN -30ML GYPSO	1	U		20,39	20,39		
	dont Eco-Contribution					(0,06)		
698904.01	TURBINE FM 80 S	1	U		9,45	9,45		
486948.01	CISAILLE TOLE AVIATION 42MM GYPSO	1	U		17,88	17,88		
238142.01	SCIE EGOINE 550MM PLAQ.PLATRE GYPSO	1	U		17,86	17,86		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(35,07)		

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
2.258,01	20,00% 451,60	2.709,61	31/10/25	L.C.R.	11206 00094 00848776653 34

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 3

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.